



## TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

### CONSEIL SYNDICAL

### REUNION DU 14 Décembre 2016

Date de la convocation : 8 Décembre 2016

L'An deux mille seize et le quatorze du mois de décembre (14.12.2016) à 9 heures 30, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 8 décembre 2016, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

#### PRESENTS : 19

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président),  
M. MARTY Patrick (3<sup>ème</sup> Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Mme  
FERRERO Monique (Déléguée suppléante), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire),  
M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée suppléante),  
M. ESTANOVE Philippe (Délégué titulaire), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire),  
M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. GIAVARINI Jean-Claude (Délégué titulaire),  
Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire),  
M. BRIOIS Dominique (Délégué suppléant), M. RAYNAL Jean-Claude (Délégué titulaire),  
M. TSCHOCKE Christian (Délégué titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée  
titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire).

#### REPRESENTES : 2

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme DEBIAIS Francine  
M. BERTELLI Jean-Claude (2<sup>ème</sup> Vice-Président) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe  
(Président)

#### EXCUSE : 1

M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire)

Mme Emeline LAMERA a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.



**DELIBERATION N°12/2016-01**

**ADOPTION DU PV DU COMITE SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2016**

**DELIBERATION N°12/2016-01**  
**ADOPTION DU PV DU COMITE SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2016**

Suite à l'examen du procès-verbal du Conseil syndical de Tarn-et-Garonne Numérique du 26 Octobre 2016, après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil syndical du 26 Octobre 2016

**ADOpte A LA MAJORITE**  
**VOIX POUR : 614**  
**ABSTENTION : 41**

Certifié exécutoire par le  
Président compte-tenu de  
l'envoi en préfecture le

**21 DEC. 2016**

et de la publication le

**21 DEC. 2016**

Fait à Montauban, le 15 Décembre 2016

Le Président,  
Jean-Philippe BESIERS

